

Un **plan de situation** est un document graphique qui permet de localiser un terrain ou un projet dans son environnement général. Il est souvent demandé pour un permis de construire, une déclaration préalable ou un dossier administratif.

Éléments à faire apparaître

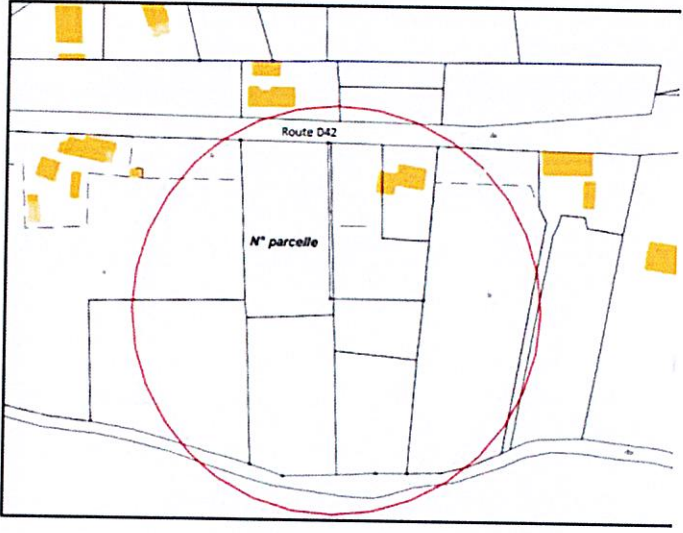
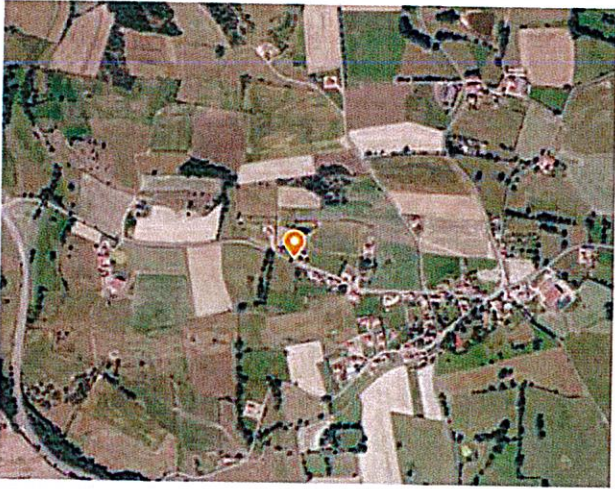
- Nom de la commune
- Adresse du terrain
- Orientation (flèche du nord)
- Routes principales
- Parcelles voisines
- Repère du terrain concerné
- Échelle du plan
- Références cadastrales

Où obtenir un plan de situation

Vous pouvez en générer un à partir de :

- Géoportail de l'urbanisme
- Cadastre.gouv.fr
- Google Maps

Exemple :



Parcelles : *numéros de parcelles*

Construction d'une maison individuelle Adresse du projet	
NOM Prenom Adresse	PCMI
PLAN DE SITUATION	01
Echelle : 1/16500* et 1/1200*	Date : 05/01/2017